

**Article 1 : IDENTIFICATION**

<b>Nom du produit :</b>	Sulfure d'hydrogène
<b>Synonymes :</b>	H <sub>2</sub> S ; monosulfure de dihydrogène; sulfure de dihydrogène; Gaz acide.
<b>Utilisation du produit:</b>	Chimie de laboratoire.
<b>Restrictions d'utilisation :</b>	Pas disponible.
<b>Fabricant/fournisseur :</b>	Caledonian Midstream Corp. Suite 2110 – 555 4th Ave. S.W. Calgary, Alberta, T2P 3E7
<b>Numéro de téléphone:</b>	(403) 532-8800
<b>Téléphone d'urgence:</b>	Numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 1-855-864-5711 CANUTEC (613) 996-6666
<b>Date de préparation de la FDS :</b>	1 août 2023

**Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****INFORMATIONS SGH**

**Classification:** Gaz inflammables, catégorie 1  
Gaz sous pression - Toxicité aiguë des gaz comprimés - Inhalation, Catégorie 2  
Irritation oculaire, catégorie 2A

**ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE**

**Pictogramme(s) de danger :**



**Mot-indicateur :** Danger

**Mentions de danger :** Gaz extrêmement inflammable.  
Contient du gaz sous pression; peut exploser s'il est chauffé. Mortel en cas d'inhalation.  
Provoque une grave irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

**La prévention:** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer. Ne pas respirer les gaz.  
Se laver soigneusement après manipulation.  
Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.  
Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire. Porter une protection respiratoire.

**Réponse:** En cas d'inhalation : Emmener la personne à l'air frais et la garder confortable pour respirer. En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Feu de fuite de gaz : Ne pas éteindre, sauf si la fuite peut être en toute sécurité. Éliminer toutes les sources d'inflammation est possible en toute sécurité.

**Stockage:** Conserver dans un endroit bien aéré. Conserver le récipient bien fermé. Magasin fermé à clé. Protéger du soleil.

**Disposition:** Éliminer le contenu/récipient conformément aux lois et règlements régionaux, nationaux et locaux applicables.

**Dangers non classés ailleurs :** N'est pas applicable.

**Ingrédients à toxicité inconnue :** Aucun.

Ce matériau est considéré comme dangereux par la norme de communication OSHA (29 CFR 1910.1200).

**Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

Ingrédients dangereux)	Nom commun / Synonymes	N ° CAS.	% vol./vol.
Sulfure d'hydrogène (H <sub>2</sub> S)	Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	100

**Impuretés / Additifs stabilisants :** Aucun connu.

**Section 4 : PREMIERS SECOURS**

**Inhalation:** En cas d'inhalation : Emmener la personne à l'air frais et la garder confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

**Symptômes et effets aigus et différés :** Mortel en cas d'inhalation. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les signes/symptômes peuvent inclure une toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, un enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. L'inhalation de sulfure d'hydrogène peut entraîner une perte de l'odorat, une irritation majeure des voies respiratoires, des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements et une accumulation de liquide dans les poumons (œdème pulmonaire), qui peut être fatale. À 300 ppm, une perte de connaissance peut survenir après 20 minutes. De 300 à 500 ppm, la mort peut survenir en 1 à 4 heures d'exposition continue. À 500 ppm, le système respiratoire est paralysé, la victime s'effondre presque instantanément et la mort peut survenir après une exposition de seulement 30 à 60 minutes. Au-dessus de 500 ppm, le sulfure d'hydrogène peut entraîner une perte de conscience immédiate ; la mort est rapide, voire immédiate.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****Lentilles de contact:**

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau tiède pendant au moins 20 minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.  
Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

**Symptômes et effets aigus et différés :** Le contact avec un gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer une irritation et/ou des engelures. La douleur après contact avec un liquide peut rapidement s'atténuer. Des lésions oculaires permanentes ou la cécité pourraient en résulter. Provoque une grave irritation des yeux. Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur, un gonflement, une douleur, un larmoiement et une vision floue ou floue. Hydrogène le sulfure peut provoquer une irritation des yeux à 1-20 ppm et une conjonctivite aiguë à

concentrations plus élevées. Au-dessus de 50 ppm de H<sub>2</sub>S, l'irritation des yeux peut inclure des symptômes de rougeur, de gonflement important, de larmoiement, de sensibilité à la lumière et l'apparition de « halos » autour des lumières.

**Contact avec la peau:**

Le contact avec un gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer une irritation et/ou des engelures. En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Obtenir immédiatement des conseils/des soins médicaux. Ne frottez pas la zone affectée. Retirer les vêtements contaminés non adhérents. Ne retirez pas les matériaux ou vêtements adhérents.

**Symptômes et effets aigus et différés :** Le contact avec un gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer une irritation et/ou des engelures. Les symptômes des engelures comprennent le changement de la couleur de la peau au blanc ou au jaune grisâtre. La douleur après contact avec un liquide peut rapidement s'atténuer. Peut provoquer une irritation de la peau.

Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur localisée, un gonflement et des démangeaisons.

**Ingestion:**

Ce n'est pas une voie d'exposition normale.

**Symptômes et effets aigus et différés :** Ce n'est pas une voie d'exposition normale.

**Conseils généraux :**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la FDS).

**Remarque aux médecins :**

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. Pour l'inhalation de sulfure d'hydrogène, pensez à l'oxygène.

**Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****INFORMATIONS SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION**

Gaz extrêmement inflammable. Contient du gaz sous pression; peut exploser s'il est chauffé. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. Peut être enflammé par la chaleur, les étincelles ou les flammes. Les vapeurs du gaz liquéfié sont initialement plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à la source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Le ruissellement peut créer un risque d'incendie ou d'explosion. Les bouteilles exposées au feu peuvent s'évacuer et libérer des gaz toxiques et inflammables à travers les dispositifs de décompression. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

chauffés. Les cylindres rompus peuvent monter en flèche. **NE PAS ÉTEINDRE UN FEU DE GAZ FUIITE À MOINS QUE LA FUIITE NE PUISSE ÊTRE ARRÊTÉE.**

Si une citerne, un wagon ou un camion-citerne est impliqué dans un incendie, **ISOLER** sur 1 600 mètres (1 mille) dans toutes les directions ; envisagez également une évacuation initiale sur 1 600 mètres (1 mile) dans toutes les directions.

Incendie impliquant des réservoirs : combattez l'incendie à distance maximale ou utilisez des supports de tuyau sans pilote ou des buses de surveillance. Refroidir les conteneurs avec de grandes quantités d'eau jusqu'à ce que le feu soit éteint. Ne dirigez pas l'eau vers la source de la fuite ou vers les dispositifs de sécurité ; un givrage peut se produire. Retirer immédiatement en cas de bruit montant provenant des dispositifs de sécurité de ventilation ou de décoloration du réservoir. Restez **TOUJOURS** à l'écart des réservoirs engloutis par le feu.

**Sensibilité aux chocs mécaniques :** Ce matériau n'est pas sensible aux chocs mécaniques.

**Sensibilité aux décharges statiques :** Ce matériau est sensible aux décharges statiques.

**MOYENS D'EXTINCTION**

**Moyens d'extinction appropriés :** Petit incendie : Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Grand incendie : Eau pulvérisée, brouillard ou mousse régulière. Éloignez les conteneurs de la zone d'incendie si vous pouvez le faire sans risque. Les bouteilles endommagées ne doivent être manipulées que par des spécialistes.

**Moyens d'extinction inappropriés :** Pas disponible.

**Produits de combustion :** Oxydes de soufre.

**Protection des sapeurs-pompiers :** Feu de fuite de gaz : Ne pas éteindre, sauf si la fuite peut être arrêtée en toute sécurité. Éliminer toutes les sources d'inflammation si cela est possible en toute sécurité. **TOXIQUE; Extrêmement dangereux.** Peut être mortel en cas d'inhalation ou d'absorption par la peau. L'odeur initiale peut être irritante ou nauséabonde et peut étouffer votre odorat. Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut provoquer des brûlures, des blessures graves et/ou des engelures. Le feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Les eaux de ruissellement provenant de la lutte contre le feu peuvent causer de la pollution. Le sulfure d'hydrogène est plus lourd que l'air et peut s'accumuler dans les zones basses et les espaces confinés. Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (SCBA). Portez des vêtements de protection contre les produits chimiques spécifiquement recommandés par le fabricant. Il peut fournir peu ou pas de protection thermique. Les vêtements de protection des pompiers structurels offrent une protection limitée **UNIQUEMENT** en cas d'incendie ; il n'est pas efficace dans les situations de déversement où un contact direct avec la substance est possible.

**Section 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Procédures d'urgence:** Par mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite sur au moins 100 mètres (330 pieds) dans toutes les directions. Tenir à l'écart le personnel non autorisé. Restez au vent. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent sur le sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, réservoirs). Restez à l'écart des zones basses. Ventiler les espaces fermés avant d'entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (interdiction de fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Tous les équipements utilisés lors de la manipulation du produit doivent être mis à la terre.
- Précautions personnelles:** Entièrement encapsulant, des vêtements de protection contre les vapeurs doivent être portés pour les déversements et les fuites sans feu. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8. Enfiler un appareil respiratoire autonome à pression positive et à masque intégral.
- Précautions environnementales:** Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.
- Méthodes de confinement :** Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs ou détourner la dérive des nuages de vapeur. Éviter que l'eau de ruissellement n'entre en contact avec le produit déversé. Ne dirigez pas l'eau vers le déversement ou la source de la fuite. Si possible, retournez les récipients qui fuient afin que le gaz s'échappe plutôt que le liquide.
- Méthodes de nettoyage :** Isoler la surface jusqu'à ce que le gaz soit dispersé. Envisagez d'enflammer le déversement ou la fuite pour éliminer les problèmes de gaz toxiques.
- Les autres informations:** Voir la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

**Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE****Manutention:**

Ne pas respirer les gaz. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer. Récipient sous pression : Ne pas percer ni brûler, même après usage. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré. Voir la section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle.

**Stockage:**

Limiter la quantité de matériel stocké. Restreindre l'accès à la zone de stockage. Affichez les panneaux d'avertissement appropriés. Gardez la zone de stockage séparée des zones de travail peuplées. Envisager des systèmes de détection des fuites et d'alarme, au besoin. Conserver dans un endroit bien aéré. Conserver le récipient bien fermé. Magasin fermé à clé. Protéger du soleil. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles. Voir la section 10 pour plus d'informations sur les matériaux incompatibles. Garder hors de la portée des enfants. Les matériaux de structure et les systèmes d'éclairage et de ventilation doivent être résistants à la corrosion.

**Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****Composante des directives d'exposition**

Sulfure d'hydrogène [N° CAS 7783-06-4]

**ACGIH** :1 ppm (TWA); 5 ppm (STEL); (2009)

**OSHA** :20 ppm (C); 50 ppm (Peak) (Durée maximale : 10 min. une seule fois s'il n'y a pas d'autre exp. de mesure.)

10 ppm (TWA); 15 ppm (STEL) [Libéré]

**TWA** :STEL moyenne pondérée  
dans le temps : Limite  
d'exposition à court terme C :  
Plafond

**Contrôles techniques :**

Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir les expositions (niveaux de poussières en suspension dans l'air, émanations, vapeurs, gaz, etc.) en dessous des limites d'exposition recommandées.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)****Protection des yeux/du visage :**

Portez des lunettes de sécurité. Assurez-vous que les douches oculaires sont proches de l'emplacement du poste de travail. Utilisez un équipement de protection des yeux qui répond aux normes référencées par la norme CSA CAN/CSA-Z94.3-92 et les réglementations OSHA dans 29 CFR 1910.133 pour les équipements de protection individuelle.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**
**Protection des mains :**

Portez des gants de protection. Porter des gants isolants contre le froid. Consultez les spécifications du fabricant pour plus d'informations.

**Protection de la peau et du corps :**

Portez des vêtements de protection.

**Protection respiratoire:**

Porter une protection respiratoire. Si les contrôles techniques et la ventilation ne sont pas suffisants pour contrôler l'exposition en dessous

admissibles, un respirateur purificateur d'air approprié approuvé par le NIOSH/MSHA et conforme aux exigences de la norme CAN/CSA-Z94.4-11 de la CSA ou un appareil respiratoire autonome doit être utilisé. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque les concentrations d'oxygène sont faibles ou si les concentrations dans l'air dépassent les limites des respirateurs purificateurs d'air.

**Considérations générales d'hygiène :**

Manipuler conformément aux pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles établies. Consulter un hygiéniste industriel compétent pour déterminer le potentiel de danger et/ou les fabricants d'EPI pour assurer une protection adéquate.

**Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Apparence:</b>	Gaz incolore.
<b>Couleur:</b>	Incolore.
<b>Odeur:</b>	Oeufs pourris. Peut être inodore (en raison des concentrations élevées de H <sub>2</sub> S présentes).
<b>Seuil d'odeur :</b>	0,0047 ppm, (sulfure d'hydrogène)
<b>État physique:</b>	Gaz.
<b>pH (solution saturée):</b>	4.5
<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	-86 à -83 °C (-122,8 à -117,4 °F)
<b>Point d'ébullition initial :</b>	Pas disponible.
<b>Plage d'ébullition :</b>	-60,7 °C (-77,3 °F)
<b>Point de rupture:</b>	Pas disponible.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Gaz extrêmement inflammable.
<b>Limite inférieure d'inflammabilité :</b>	4,3 %
<b>Limite supérieure d'inflammabilité :</b>	46 %
<b>La pression de vapeur:</b>	2020 kPa à 24 °C (75,2 °F)
<b>Densité de vapeur:</b>	1.19 (Aérien = 1)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

<b>Densité relative:</b>	1,54 (Eau = 1)
<b>Solubilités :</b>	Légèrement soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage : n- octanol/eau :</b>	-1,38
<b>La température d'auto- inflammation:</b>	260 °C (500 °F)
<b>Température de décomposition:</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité:</b>	Pas disponible.
<b>Pourcentage volatil, poids. % :</b>	100
<b>Teneur en COV, poids. % :</b>	Pas disponible.
<b>Densité:</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de répartition eau/huile :</b>	Pas disponible.

**Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Réactivité:</b>	Contact avec des matières incompatibles. Sources d'inflammation. Exposition à la chaleur
<b>Stabilité chimique:</b>	le dans des conditions normales de stockage.
<b>Possibilité de danger</b>	Poig
<b>Réactions :</b>	None connu.
<b>Conditions à éviter :</b>	Contact avec des matières incompatibles. Sources d'inflammation. Exposition à la chaleur.
<b>Matériaux incompatibles :</b>	Bases. Oxydants. Les métaux. Halogènes. Oxydes métalliques. Sels métalliques.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Du dioxyde de soufre dangereux et des oxydes de soufre associés peuvent être générés lors de la combustion.

**Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**
**EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË**
**Toxicité du produit**

<b>Oral:</b>	Pas disponible.
<b>Dermique:</b>	Pas disponible.
<b>Inhalation:</b>	444 ppm (rat); 4H

**Toxicité des composants**

<b>Composant</b>	<b>N ° CAS.</b>	<b>LD<sub>50</sub>oral</b>	<b>LD<sub>50</sub>dermique</b>	<b>CL<sub>50</sub></b>
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	Pas disponible.	Pas disponible.	444 ppm (rat); 4H

<b>Voies d'exposition probables :</b>	Lentilles de contact. Contact avec la peau. Inhalation.
---	---



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**Organes cibles :** Peau. Yeux. Système respiratoire. Poumons. Sang. Système cardiovasculaire. Système nerveux central.

**Symptômes (y compris les effets différés et immédiats)**

**Inhalation:** Mortel en cas d'inhalation. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les signes/symptômes peuvent inclure une toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, un enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. L'inhalation de sulfure d'hydrogène peut entraîner une perte de l'odorat, une irritation majeure des voies respiratoires, des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements et une accumulation de liquide dans les poumons (œdème pulmonaire), qui peut être fatale. À 300 ppm, une perte de connaissance peut survenir après 20 minutes. De 300 à 500 ppm, la mort peut survenir en 1 à 4 heures d'exposition continue. À 500 ppm, le système respiratoire est paralysé, la victime s'effondre presque instantanément et la mort peut survenir.

surviennent après une exposition de seulement 30 à 60 minutes. Au-dessus de 500 ppm, le sulfure d'hydrogène peut entraîner une perte de conscience immédiate ; la mort est rapide, et peut-être immédiat.

**Œil:** Le contact avec un gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer une irritation et/ou des engelures. La douleur après contact avec un liquide peut rapidement s'atténuer. Des lésions oculaires permanentes ou la cécité pourraient en résulter. Provoque une grave irritation des yeux. Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur, un gonflement, une douleur, un larmoiement et une vision floue ou floue. Le sulfure d'hydrogène peut provoquer une irritation des yeux à 1-20 ppm et une conjonctivite aiguë à des concentrations plus élevées. Au-dessus de 50 ppm de H<sub>2</sub>S, l'irritation des yeux peut inclure des symptômes de rougeur, de gonflement important, de larmoiement, de sensibilité à la lumière et l'apparition de « halos » autour des lumières.

**Peau:** Le contact avec un gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer une irritation et/ou des engelures. Les symptômes des engelures comprennent le changement de la couleur de la peau au blanc ou au jaune grisâtre. La douleur après contact avec un liquide peut rapidement s'atténuer. Peut provoquer une irritation de la peau.  
Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur localisée, un gonflement et des démangeaisons.

**Ingestion:** Ce n'est pas une voie d'exposition normale.

**Sensibilisation cutanée :** Pas disponible.

**Sensibilisation respiratoire :** Pas disponible.

**Conditions médicales aggravées par l'exposition :** Pas disponible.

**EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE (d'une exposition à court et à long terme)**

**Organes cibles :** Peau. Yeux. Système respiratoire. Poumons. Sang. Système cardiovasculaire. Système nerveux central.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

<b>Effets chroniques :</b>	Le sulfure d'hydrogène peut réduire la fonction pulmonaire; provoquer des effets neurologiques tels que maux de tête, nausées, dépression et changements de personnalité ; irritation des yeux et des muqueuses; et des dommages au système cardiovasculaire.
<b>Cancérogénicité :</b>	Ce produit ne contient aucun agent cancérigène ou agent cancérigène potentiel répertorié par l'ACGIH, l'IARC, l'OSHA ou le NTP.
<b>Mutagénicité :</b>	Pas disponible.
<b>Effets sur la reproduction :</b>	Pas disponible.
<b>Effets sur le développement</b>	
<b>Tératogénicité :</b>	Pas disponible.
<b>Embryotoxicité :</b>	Pas disponible.
<b>Matériaux toxicologiquement synergiques :</b>	Pas disponible.

**Article 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

<b>Écotoxicité :</b>	14,9 ug/L 96 h. Tête-de-boule (Pimephales promelas) 9730 ug/L 1,5 h. Moule méditerranéenne (Mytilus galloprovincialis)
<b>Persistance / Dégradabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Bioaccumulation / Accumulation :</b>	Pas disponible.
<b>Mobilité en Environnement :</b>	Pas disponible.
<b>Autres effets indésirables :</b>	Pas disponible.

**Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

<b>Instructions d'élimination :</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales ou nationales.
-------------------------------------	--

**Article 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**
**Département américain des transports (DOT)**

<b>Nom d'expédition:</b>	UN1053, SULFURE D'HYDROGÈNE, 2.3 (2.1)
<b>Classe:</b>	2.3 (2.1)
<b>Numéro ONU :</b>	UN1053
<b>Groupe d'emballage :</b>	N'est pas applicable.
<b>Code d'étiquette :</b>	


**Canada Transport des marchandises dangereuses (TMD)**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**Nom d'expédition:** UN1053, SULFURE D'HYDROGÈNE, 2.3  
(2.1)

**Classe:** 2.3 (2.1)

**Numéro ONU :** UN1053

**Groupe d'emballage :** N'est pas applicable.

**Code d'étiquette :**

**Article 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**Inventaires chimiques**

**États-Unis (TSCA)**

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique du TSCA.

**Canada (DSL)**

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification des produits chimiques du règlement NSN en vertu de la LCPE, 1999.

**Règlements**

**fédéraux Canada**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits contrôlés.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**Classification SIMDUT :** Classe A - Gaz comprimé.  
 Classe B1 - Gaz inflammables.  
 Classe D1A - Matière très toxique. Classe D2B - Irritant pour les yeux.

**Symboles de danger :**

**ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE**

**États-Unis**

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la norme de communication des risques US OSHA, 29 CFR 1910.1200.

**SARA Titre III**

Composant	Article 302 (EHS) TPQ (lb)	Article 304 EHS QR (lb)	CERCLE QR (lb)	Section 31 3	CODE RCRA	CAA 112(r) TQ (Kg.)
Sulfure d'hydrogène	500	100	100	313	U135	10000

**Règlements de l'État du Massachusetts**

Loi sur le droit à l'information du Commonwealth du Massachusetts des États-Unis (annexe A du code de Section 670.000 des règlements du Massachusetts)

Composant	N ° CAS.	Liste RTK
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	E

**Note:**E = Substance extrêmement dangereuse

**New Jersey**

New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act (New Jersey Statute Annotated article 34:5A-5)

Composant	N ° CAS.	Liste RTK
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	SHHS

**Note:**SHHS = substance dangereuse pour la santé

**Pennsylvanie**

Loi américaine sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de Pennsylvanie (34 Pa. Code Chap. 301-323)

Composant	N ° CAS.	Liste RTK
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	E

**Note:**E = Danger environnemental

**Californie**
**Prop 65 de Californie :**

Ce produit ne contient pas de produits chimiques reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

**Article 16 : AUTRES INFORMATIONS**

**Clause de non-responsabilité:**

Les informations contenues dans ce document s'appliquent à ce matériel spécifique tel qu'il est fourni. Il peut ne pas être valable pour ce matériau s'il est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité de ces informations pour son usage particulier.

**Date de préparation de la FDS :** 1 août 2023

**Version:** 1.0

**FDS SGHPréparé par:** Caledonian Midstream Corporation